



BRUXELLES

Décès après varicelle : toubib poursuivi

Une varicelle et des complications cardiaques emportent une jeune bruxelloise de 22 ans. Son médecin est accusé d'homicide involontaire.

Hier, le tribunal correctionnel de Bruxelles a accueilli à l'audience un docteur en médecine. L'homme est accusé d'homicide involontaire. Le

29 mai 2004, Mélanie est décédée de complications cardiaques à la suite d'une varicelle.

Selon ses parents, qui se sont constitué parties civiles, cela faisait déjà plusieurs jours que leur fille présentait de nombreux troubles : rétention d'eau, douleurs au ventre et au dos, tension basse, prise de poids...

Elle avait rendu visite à son médecin. Elle avait pris plusieurs contacts par téléphone. Il avait tenté de la rassurer. Le 28 mai 2004, alors que la situation se dégradait, Mélanie donne un ultime

coup de téléphone. Il est 18 heures. Son médecin lui fixe rendez-vous le lendemain, à 16h30.

Dans son cabinet, Mélanie perd connaissance. Son médecin lui prescrit des vitamines et du Sulpiride. Il la rassure. La nuit suivante, le 29, à 3h du matin, elle est transportée inanimée à l'hôpital où son décès est constaté.

Hier, trois experts ont été entendus devant le tribunal. Ce mercredi, le procureur prononcera son réquisitoire. ■

Ph. Bt